

ORDONNANCE NUMÉRO
OCA11-(C-4.1)-005

Règlement sur la circulation et le
stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1)

À la séance ordinaire du 5 avril 2011, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles décrète :

L'installation d'une signalisation de stationnement aux fins de débarcadère réservé pour personnes handicapées, en tout temps, en face du 11420, boulevard Armand-Bombardier de façon à délimiter une zone d'environ 6 mètres de longueur;

De conserver toute autre signalisation existante.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Dany Barbeau, avocate
Directrice du bureau d'arrondissement
et secrétaire d'arrondissement